

LA ROUTE DES DROITS DE L'HOMME

Dans l'Ancien Régime, le marquisat de Franchimont comptait cinq bans : Jalhay, Sart, Spa, Theux et Verviers. Cette terre a connu des événements historiques singuliers. On peut rappeler les 600 Franchimontois mais l'adoption, le 16 septembre 1789, de la troisième déclaration des droits de l'homme et du citoyen jamais élaborée de par le monde mérite un coup de projecteur. Au travers de ce texte, ce sont, en effet, les bases même des démocraties modernes qui sont définies.

Figure exceptionnelle, Laurent François Dethier, jeune avocat éclairé et bourgmestre de Theux, a invité les représentants des communautés du Franchimont au pré Cornesse, près de l'église de Polleur, à la croisée des routes vers les autres localités, « chacun faisant une part du chemin pour aller à la rencontre des autres ». Ces hommes libres, désintéressés, d'une trempe et d'un idéal peu communs ont approuvé à l'unanimité un texte dont l'originalité et la teneur reposaient sur l'expérience de cette terre qui, de tout temps, s'est battue pour la défense de ses libertés.

Dethier s'est inspiré de la déclaration française et de celle de l'état de Virginie (1775). Il admirait beaucoup Rousseau. La déclaration de Polleur est plus progressiste que le résultat des travaux de la Constituante à Paris. Elle accorde la souveraineté au peuple et non à la Nation. L'article relatif à la liberté de conscience est plus clair, plus net. Le dernier article de la déclaration française relatif à la propriété sacrée et inviolable est supprimé. L'article 6 stipulait, en France : « La loi est l'expression de la volonté générale ». Les « Pollinois » ont ajouté : « ... qui ne doit jamais s'écarter des règles éternelles de vérité et de justice ». L'article 13 est remarquable : « ... une contribution commune est indispensable, et la répartition doit être rigoureusement proportionnelle entre tous les citoyens en raison de leurs facultés ».

L'ASBL « Congrès de Polleur » a été créée pour commémorer cette déclaration et réfléchir à partir des concepts qu'elle véhicule. Elle a balisé une route et les traces qu'elle y a laissées sont là pour rappeler et pousser à la réflexion tout homme qui les rencontre. Seize stèles jalonnent « La Route des Droits de l'Homme ». Ils égrènent chacun des droits proclamés par le Congrès. Chaque stèle porte un texte liminaire qui débute par : « Toi qui passes par ici Pense aux droits et aux libertés des hommes ». Il se termine par : « Pense, réfléchis et travaille, apporte ta pierre plutôt que ta peur. Mais surtout aime les Hommes parce qu'ils sont comme toi ».

La Maison du Tourisme du Pays de Vesdre organise des visites commentées pour les groupes et les écoles, celles-ci empruntent une bonne partie de cette route balisée. La promenade proposée permet d'admirer des paysages naturels, ruraux et urbains d'une exceptionnelle diversité : fenêtre de Theux, remparts de Limbourg, pays de Herve, de Vesdre, des Sources, villages de caractère, lac de la Gileppe, entre autres. La vision est multiple et le commentaire pluriel dans la mesure où il aborde à la fois les notions historiques et géographiques mises en perspective mais aussi il évoque les patrimoines monumental, architectural, industriel et naturel. Les lieux de mémoire essentiels sont rencontrés avec une approche plus précise d'Andrimont, Limbourg, Spa, Theux, Polleur, Pepinster et... Verviers.